



COMMUNIQUE DE PRESSE

RESULTATS 2009

Paris, le 14 mai 2010 : Le groupe Orgasynth, producteur de matières premières aromatiques et fabricant de compositions parfumées et d'arômes, a réalisé en 2009, un chiffre d'affaires global consolidé de 27 691 K€ contre 29 444 K€ en 2008.

L'export total a représenté 62,7% des ventes contre 60,4% en 2008.

En K€	2009 (1)	2008 (2)
Chiffre d'affaires	27 691	29 444
Résultat opérationnel	-794	-3 463
Coût de l'endettement financier	2 762	-1 613
Résultat des activités poursuivies	1 677	-5 186
Résultat des activités cédées	-2 441	0
Résultat net de l'ensemble consolidé	-764	-5 186
Autres éléments du résultat global pour la période, nets d'impôts	1 379	-532
Résultat global de la période	615	-5 718
Résultat groupe	-758	-5 033
Capitaux propres	45 851	45 943
Passifs financiers non courants / capitaux propres	0,01	0,06
Effectif au 31 décembre	195	194

(1) L'intégralité des comptes publiés au BALO des 30 avril et 12 mai 2010 peut être consultée sur le site internet du groupe

(2) : Correction d'erreur

Le groupe Orgasynth avait surestimé, au 31 décembre 2008 le montant des baisses de valeur significatives sur placements en actions cotées (titres AFS) devant être constatées en résultat de période. Ainsi, le groupe avait comptabilisé en résultat une perte de valeur totale de 1 110 K€, alors que seuls 1 029 K€ correspondaient effectivement à une perte de valeur significative.

Les comptes 2008 présentés en comparatif ont donc été retraités, afin de ne plus faire apparaître en résultat qu'une perte de valeur de 1 029K€, et une moins value latente avant impôts de 81 K€ au sein des autres éléments du résultat global. Les conséquences fiscales de cette correction ont également été prises en compte.

L'exercice 2009 a connu des variations de périmètre :

- Orgasynth a acquis une participation complémentaire de 7% dans le capital de la société ukrainienne, Eastaroma, portant son pourcentage de détention à 72%
- La société moldave Framaroma a été sortie du périmètre de consolidation en 2009, la participation étant non significative.

La ventilation du chiffre d'affaires par activité est la suivante :

En M€	Arômes et parfums				Total
	Matières premières	Arômes	Parfums	divers	
					27 691
2009	8 919	6 538	12 232	2	
2008	10 136	6 982	12 305	21	29 444

Après un montant de charges externes qui s'élève à 5 774 K€ contre 6 989 K€ en 2008, de frais de personnel de 7 551 K€ contre 7 439 K€ en 2008 et de dotation aux amortissements de 529 K€ contre 3 123 K€ en 2008, le résultat opérationnel du groupe est négatif de 794 K€ contre une perte de 3 463 K€ en 2008.

Le résultat financier (« coût de l'endettement financier ») s'est élevé à 2 762 K€ contre une charge en 2008 de 1 613 K€. Compte tenu d'une charge d'impôt de 291 K€ contre une charge de 110 K€ en 2008, le résultat des activités poursuivies se traduit par un bénéfice de 1 677 K€ contre une perte de 5 186 K€ en 2008. Après une perte de 2 441 K€ correspondant aux activités cédées et due principalement à la dépréciation, pour 2 234 K€, de la totalité du crédit vendeur accordé à Axyntis en 2007 et des intérêts courus y afférents, le résultat de l'ensemble consolidé ressort à -764 K€.

Le déficit net part du groupe s'élève à 758 K€ contre un déficit de 5 033 K€ en 2008.

Il convient cependant de signaler que le déficit net part du groupe de 758 K€ tient compte :

- D'un produit financier net sur la vente du portefeuille boursier qui s'élève à 2 435 K€
- D'une provision de 2 234 K€ sur le crédit vendeur accordé à Axyntis (montant du crédit vendeur de 2 M€ auquel s'ajoutent les intérêts)

En 2009, les investissements se sont élevés à 281 K€ contre 391 K€ en 2008 et ont été principalement consacrés à l'amélioration de l'outil de travail, des conditions de sécurité du personnel et à l'environnement.

Principaux faits marquants

Accords conclus avec Axyntis

Accord concernant la garantie de passif

Orgasynth a cédé en 2007 ses divisions « Chimie fine et Colorants » à la société Axyntis et a accordé à l'acheteur une garantie de passif de 7 M€ assortie d'une garantie bancaire à 1ère demande de 3 M€. En date du 13 juillet 2009, un protocole transactionnel avait été conclu entre Orgasynth et Axyntis qui bien qu'il n'ait pas reçu l'aval des banques a conduit au règlement d'un montant de 911 K€ pour solde de tout compte hormis six litiges dont le montant maximum était estimé à 350 K€ et hors survenance éventuelle de demandes en matière douanière, de TVA et de charges sociales jusqu'à la date de prescription.

Accord concernant le report du Crédit Vendeur

Le groupe Axyntis s'est trouvé dans l'impossibilité de respecter son calendrier de remboursement du Crédit Vendeur (2 M€ hors intérêts) contracté auprès d'Orgasynth lors de la reprise des divisions Chimie Fine et Colorants. Dans ce contexte, en décembre dernier, Orgasynth a signé un protocole avec Axyntis. Compte tenu des nouvelles conditions de remboursement, Orgasynth a provisionné la totalité de la créance. D'autre part, Axyntis a abandonné ses demandes concernant les 6 litiges mentionnés ci-dessus.

Vente d'une partie du portefeuille d'actions

En octobre 2008, compte tenu de l'effondrement de certaines banques, la Direction avait préféré, par prudence, placer une partie de sa trésorerie en actions et diversifier ses placements en profitant de la valorisation particulièrement basse de certaines valeurs du CAC 40.

La vente au dernier trimestre de certaines actions du portefeuille dans un contexte boursier favorable a permis au groupe de dégager une plus-value compensant largement les dépréciations constatées fin 2008 sur ces mêmes actions.

Evènements marquants postérieurs au 31 décembre 2009 et perspectives pour l'année en cours

L'opération de reprise du pôle Matières premières de Sanoflore annoncée en septembre 2009 a été finalisée le 16 mars 2010. Orgasynth déjà présent sur le marché des matières premières Bio à travers ses filiales de production en Ukraine et aux Comores confirme ainsi sa volonté de devenir un acteur important de la filière Bio.

Malgré des signes encourageants de reprise, la société reste prudente pour 2010 et anticipe des conditions de marché encore difficiles liées à un environnement économique perturbé.

D'autre part, le groupe continue d'être impacté par le non-respect des délais de paiement d'une partie de la clientèle étrangère.

**L'Assemblée Générale annuelle du groupe se tiendra le 25 juin 2010 à 10 heures
au siège social de la société, 25/27 rue de la Clef, 75005 Paris.**

A propos d'Orgasynth :

Orgasynth propose des huiles essentielles et des matières premières aromatiques ainsi que des arômes et des parfums s'appuyant sur :

- ses positions sur les matières premières en tant que producteur (dans l'Océan Indien et en Ukraine) ou au travers de partenariats (en Provence ou au Brésil) ;

- ses compétences en créations parfumées et aromatiques à travers ses filiales Floressence et Orgarôme.

Orgasynth dispose de 2 sites de production en France et d'une couverture internationale à travers des filiales propres et un réseau d'agents.

Pour plus d'informations : www.orgasynth.com

Eurolist Compartiment C – Code ISIN FR0000054611 – Mnémonique ORG

CONTACTS PRESSE

ORGASYNTH

Carole Abdelli - Responsable de l'information financière

contact@orgasynth.com

Tél. : 01 56 61 72 80

Orgasynth : 25-27 rue de la Clef – 75005 PARIS